

COUVERTURE SUISSE

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

1.1 Identification du produit

Nom du produit : MOLD CLEANER
Numéro d'article : 85616
UFI UH3N-5718-S005-V897

1.2 Utilisation de la préparation

SU21 Produit de consommation. PC0 Autres. Entretien bateau.

1.3 Identification du fournisseur

TELL's Power AG
Fournisseur: Bahnhofweg 2 + 4
CH-6405 Immensee

: 041 850 77 44
Téléphone info@tellspower.ch
E-Mail : www.tellspower.ch
Website :

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE TOXIN: **145** (24 h.)

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1. Identificateur de produit**

Nom de produit : STAR BRITE ANTI-TACHES MOISSISSURES
Code de produit : 85616

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC35 Nettoyant. Biocide. PT2 Désinfectants utilisés dans le domaine privé et dans le domaine de la santé publique et autres produits biocides.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Star Brite Europe Inc.
86 bis route de Brignais
69630 Chaponost, France
Téléphone : +33-478-56-77-80
Télécopie : +33-472-39-97-96
E-mail : jp.kitzinger@starbrite-europe.com
Website : www.starbrite.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:

Téléphone : 144, 118, 117

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:

ORFILA (INRS)

145

(24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification CLP ((CE) no 1272/2008) : Corrosif pour les métaux, catégorie de danger 1. Corrosion cutanée, catégorie 1A. Lésions oculaires graves, catégorie 1. Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1. Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 2.

Risques pour la santé : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Risques physiques/chimiques : Peut être corrosif pour les métaux.

Risques pour l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Autres informations : Ne pas respirer les aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

H- et P- phrases : H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411	Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
EUH206	Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P260 aerosol	Ne pas respirer les aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P405	Garder sous clef.
P234	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P391	Recueillir le produit répandu.
P390	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Etiquetage supplémentaire

: Contient: Sodium hypochlorite 5 % ; Hydroxide de sodium .

Déclaration des ingrédients selon le règlement CE/648/2004:

Contient:	Concentration (%)
Agents de surface anioniques , Agents de blanchiment chlorés	< 5
Parfums	

Autres informations : Selon Règlement (CE) no 1272/2008, annexe II, section 3, l'emballage doit porter une indication de danger détectable au toucher et une fermeture de sécurité pour les enfants.

2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nome CE	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
Sodium hypochlorite	3 - < 5	7681-52-9	231-668-3		
Hydroxide de sodium	0,1 - < 1	1310-73-2	215-185-5		

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Nome CE	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes

Sodium hypochlorite	Skin Corr. 1B; Eye Dam. 1; STOT SE 3; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H314; H318; H335; H400; H410; H290; EUH031	GHS05; GHS07; GHS09	M (acute) = 10 M (chronic) = 1 H290 : C ≥ 5 % EUH031 : C ≥ 5 %
Hydroxide de sodium	Skin Corr. 1A; Eye Dam. 1; Met. Corr. 1	H290; H314; H318	GHS05	H314 A : C ≥ 5 % H319 : C ≥ 0.5 % H315 : C ≥ 0.5 % H318 : C ≥ 2 % H314 B : C ≥ 2 %

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Déplacez la victime à l'air frais. Si nécessaire, pratiquer la respiration artificielle ou appliquer de l'oxygène. Transporter immédiatement à l'hôpital.
- Contact cutané : Rincer la peau immédiatement avec d'eau abondant et laver avec de l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. En cas des brûlures ou d'irritation, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède) au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Transporter immédiatement à l'hôpital.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche, faire boire un verre d'eau maximum. Ne pas faire boire de lait. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Transporter immédiatement à l'hôpital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Corrosif. Peut provoquer mal de gorge et toux. Peut provoquer de l'essoufflement ou de détresse respiratoire.
- Contact cutané : Corrosif. Peut provoquer rougeurs, mal et graves brûlures (ampoules).
- Contact oculaire : Corrosif. Peut provoquer rougeurs et des maux sévères. Larmes.
- Ingestion : Corrosif. Peut provoquer maux brûlante de gorge et bouche. Peut provoquer nausées, maux de ventre, vomissement et diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Instructions pour le Médecin : Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Appropriés : Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
- Non appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques d'exposition particuliers : Réagit violemment avec les matières combustibles et les réducteurs en provoquant des risques d'incendie et d'explosion. L'eau peut être utilisée pour refroidir des récipients. L'échauffement accélère la décomposition, en libérant de l'oxygène qui intensifie le feu.
- Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de combustion, formation de gaz toxiques (phosgène) et corrosifs (acide hydrochlorique). En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Éviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer. Ne pas laisser les déchets du produit contaminer le sol ou l'eau. L'action biocide de ce produit peut déranger le traitement des eaux de vidange biologique en cas d'une décharge. Informer les autorités officielles si nécessaire.

Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandu dans un conteneur. Neutraliser prudemment les déchets avec de la acide. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autre matériaux inertes. Ne pas utiliser de la sciure de bois. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANUPLICATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter éclabousser. Porter un vêtement de protection. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°).

Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux d'emballage déconseillés : Aciers et aluminiums. PET et PETG.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Ne pas mélanger avec d'autres produits.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucune niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m ³)	VLE 15 min. (mg/m ³)	Observations
Hydroxide de sodium	FR	2	-	-
Hydroxide de sodium	BE	2	-	M
Hydroxide de sodium	CH	2	2	15 min., Einatembarer, Schwangerschaft gruppe C

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Sodium hypochlorite	Inhalation	1,55 mg/m ³	3,1 mg/m ³		
Hydroxide de sodium	Inhalation			1 mg/m ³	1,55 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Sodium hypochlorite	Inhalation		3,1 mg/m ³		1,55 mg/m ³
Hydroxide de sodium	Oral			1 mg/m ³	0,26 mg/kg bw/day

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
Sodium hypochlorite	Water	0,00021 mg/l	0,000042 mg/l	
	Intermittent water			0,00026 mg/l
	STP			0,03 mg/l
	Oral			11,1 mg/kg food

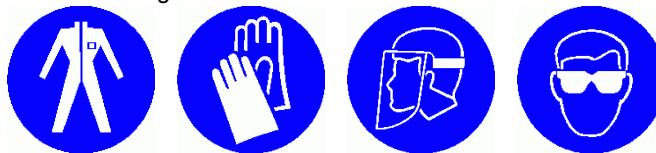
8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions a prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.



Protection individuelle : Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: néoprène. Indication du temps de perméabilité:8 heures.

Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante.

Protection des mains : Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: néoprène. ± 0,5 mm. Indication du temps de perméabilité:8 heures.

Protection des yeux : Porter un écran facial ou des lunettes de sécurité avec protection latérale, conformément à EN 166.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	: Liquide.	
Couleur	: Jaune clair.	
Odeur	: Parfumée.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: 12	
Réserve alcaline (g NaOH/100 ml)	: 1,2	
Hydrosolubilité	: Soluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Non applicable.	Contient agents de surface. Le système O/W forme une émulsion.
Point d'éclair	: > 100 °C	Closed Cup (ISO 2719, EN 11, DIN 51758, ASTM D 93)
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.	Liquide. Voir point d'éclair.
Température d'auto-inflammabilité	: > 245 °C	
Point/intervalle d'ébullition	: 100 °C	
Point/intervalle de fusion	: 0 °C	
Propriétés explosives	: Inconnu.	Ne contient pas des agents explosives.
Limites d'explosion (% dans l'air)	: Inconnu.	
Propriété d'oxydation	: Faiblement comburant.	
Décomposition thermique	: Non applicable.	
Viscosité (20°C)	: Inconnu.	
Viscosité (40°C)	: Impertinent.	Le produit contient <10% des substances avec un risque d'aspiration.
Pression de vapeur (20°C)	: 2300 Pa	
Densité de vapeur (20°C)	: Impertinent.	La teneur en solvant de ce produit est inférieure à 1 %.
Masse volumique (20°C)	: 1,1 g/ml	
Taux d'évaporation	: Inconnu.	(acétate de n-butyle = 1)

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Réagit violemment avec des acides. Dégage d'une grande quantité de chaleur possible.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des acides. Conserver à l'écart des agents réducteurs. Conserver à l'écart des composés halogénés. Conserver à l'écart des métaux lourds.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Peuvent comprendre, sans s'y limiter: Gaz du chlore et vapeur.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

- Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 5,428 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Corrosif. Peut provoquer mal de gorge et toux. Peut provoquer oedème pulmonaire. Les symptômes d'oedème pulmonaire souvent manifeste après plusieurs heures
- Sensibilisation : Ne contient pas des substances classées comme allergène respiratoire. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Estimé non cancérogène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Corrosif. Provoque de graves brûlures.
- Sensibilisation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

- Corrosion/irritation : Corrosif. Risque de lésions oculaires graves.

Ingestion

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Aspiration : Non susceptible de présenter un danger par aspiration. Contient une substance/des substances avec un risque d'aspiration. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Corrosif. Peut provoquer maux brûlante de gorge et bouche. Peut provoquer nausées, maux de ventre, vomissement et diarrhées.
- Cancérogénicité : Estimé non cancérogène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Sodium hypochlorite	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	OECD 406	Cobaye
	NOAEL (fertilité, orale)	> 5 mg/kg bw/d		Rat
	NOAEL (développement, orale)	> 5,7 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
	Mutagénicité	Positif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Irritation de la peau	Corrosif.		----
	Irritation des yeux	Irritant	OECD 405	Lapin

Hydroxide de sodium	Génotoxicité - in vivo	2500 mg/kg bw/d	OECD 473	
	Génotoxicité - in vitro	Genotoxic	OECD 473	
	NOAEL (orale)	> 50 mg/kg bw/d		
	NOEL (cancérogénicité, orale)	> 50 mg/kg bw/d	OECD 451	Rat
	DL50 (orale)	8910 mg/kg bw	-----	Rat
	CL50 (inhalation)	> 10500 mg/m3		Rat
	DL50 (dermale)	> 20000 mg/kg bw	OECD 402	Lapin
	Sensibilisation cutanée - estimation	Non sensibilisant		
	DL50 (orale) - estimation	> 2000 mg/kg bw		
	Irritation de la peau	Corrosif.		
Irritation des yeux	Corrosif.			

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : Très toxique pour les organismes aquatiques. CL50 calculée (poisson): 46 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 3 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer les eaux souterraines.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Non applicable.

Informations écologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Sodium hypochlorite	CE50 (puce d'eau)	0,141 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	CL50 (poisson)	2,1 mg/l		
	NOEC (puce d'eau) - aiguë	0,05 mg/l	OECD 202	Daphnia magna

Teneur en COV soumis à : Non applicable. (< 3)
taxe (La Suisse)

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit	: Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.
Avertissements supplémentaires	: Aucun.
Catalogue des Déchets Européen	: Eliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.
Codes OMoD	: 06 13 01
Législation locale	: L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

UN Numéro : UN 1903

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Sodium hypochlorite ; Hydroxide de sodium)
 Nom d'expédition (IMDG, IATA) : DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Sodium hypochlorite ; Sodium hydroxide)

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : 8
 Code de classification : C9
 Groupe d'emballage : II
 Etiquette de danger : 8



Autres informations : Le transport par navire-citerne sur des voies navigables intérieures n'est pas prévu.

IMDG (Mer)

Classé : 8
 Groupe d'emballage : II
 EmS (incendie / fuite) : F - A / S - B
 Polluant marin : Oui

IATA (Air)

Classé : 8

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer. Possiblement la dérogation de "quantités limitées" s'applique pour le transport de cette produit.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Régulations CE : Règlement (UE) No 2015/830 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP), Règlement (UE) No 528/2012 (biocides) et autres réglementations en vigueur.

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No:

4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.

4511 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2.

: En Suisse l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

Étiquetage selon Règlement (UE) No 528/2012.

Utilisation : PT2 Désinfectants utilisés dans le domaine privé et dans le domaine de la santé publique et autres produits biocides.
Liquide. Contient: 44,2 g/kg Sodium hypochlorite .

Les instructions d'emploi et la dose : Seulement à l'usage des consommateurs.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS**16.1. Autres informations**

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (UE) No 2015/830 datée du 28 mai 2015 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il à été développé.

Les informations modifiées ou rénovées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ADR	: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE	: Estimation de la toxicité aiguë
CLP	: Classification, étiquetage et emballage
CMR	: Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
CEE	: Communauté économique européenne
GHS	: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IATA	: Association internationale du transport aérien
Recueil IBC	: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICPE	: Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	: Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50	: Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
MAC	: Maximum Allowable Concentration
MARPOL	: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	: Dose sans effet (adversible) observable
OECD	: Organisation de coopération et de développement économiques

PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	: Catégorie de produits chimiques
PT	: Type de produit
REACH	: Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	: Installation de traitement des eaux usées
SU	: Secteur d'utilisation
VME/VLE	: Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	: Organisation des Nations Unies
COV	: Composés organiques volatils
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Skin Corr. 1A	: Méthode de calcul
Eye Dam. 1	: Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	: Méthode de calcul
Aquatic Acute 1	: Méthode de calcul
Met. Corr. 1	: Principes d'extrapolation

Explication des classes de danger de la rubrique 3:

Skin Corr. 1A/B/C	: Corrosion cutanée, catégorie 1A/B/C.
Eye Dam. 1	: Lésions oculaires graves, catégorie 1.
STOT SE 3	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3.
Aquatic Chronic 1	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 1.
Aquatic Acute 1	: Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1.
Met. Corr. 1	: Corrosif pour les métaux, catégorie de danger 1.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Fin de la fiche de données de sécurité.